

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'un devis pour la réparation d'une benne à ordures ménagères**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** le budget primitif déchets ménagers 2026 ;

**Considérant** que dans le cadre de la réparation de la benne à ordures ménagères d'Allanche confiée à l'été 2025 à la société CANTAL LOCATION des désordres sont apparus ;

**Considérant** qu'afin de remédier à ces désordres des réparations sont nécessaires (dépose des éléments de pied de marche, découpe poutre arrière gauche, confection pliage pour adaptation, alignement soudure, mise en peinture et remontage ensemble) ;

**Considérant** l'offre de FAURIE TRUCKS CANTAL ;

**Considérant** que les crédits sont prévus au budget primitif déchets ménagers 2026, dépense de fonctionnement, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 61551 - Entretien et réparation matériel roulant ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer un devis pour la réparation de la benne à ordures ménagères d'Allanche (soudure, peinture) avec la société FAURIE TRUCKS CANTAL pour un montant HT de 10 324.46 € soit 11 356.91 € TTC ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

